Livret d'accueil étudiant

DIPLOME SUPÉRIEUR DE NOTARIAT

(D.S.N)

FACULTÉ DE DROIT ET DES SCIENCES POLITIQUES
DE L'UNIVERSITÉ DE NANTES

DSN 1 & DSN 2
DSN Mémoire

L'inscription en **Diplôme Supérieur de Notariat** (D.S.N) **est réservée aux étudiants titulaires d'un Master 2 en droit notarial.**

www.droit.univ-nantes.fr

UNIVERSITÉ DE NANTES

Centre de Formation Professionnelle Notariale
CFPN Rennes / Angers

SOMMAIRE

PROPOS LIMINAIRES ……..

Présentation ……

Objectifs ……..

Organisation du D.S.N …….....1

UN SECRETARIAT DIVISÉ EN DEUX ……...

Université de Nantes : bureau du D.S.N ……..

CFPN de Rennes.……..……2

D.S.N, comment ça marche ?

Informations sur le programme ……..3

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ……...4

VALIDATION DU DIPLÔME …….5

Modalités pour la soutenance du rapport de stage …….……..6

Le retrait de votre diplôme de D.S.N …….6

SCHÉMAS ……...7 & 8

PROPOS LIMINAIRES

Présentation

Le Diplôme Supérieur de Notariat est un diplôme mixte universitaire et professionnel, délivré par l'université de Nantes. Il représente la voie universitaire d'accès à la profession de Notaire prévue par le décret n° 73-609 du 05 juillet 1973 relatif aux conditions d'accès aux fonctions de notaire. Il est délivré par les Universités ayant passé à cette fin une convention avec le **Centre National d'Enseignement Professionnel Notarial** (CNEPN).

Objectifs

Cette formation permet aux candidats d'acquérir la maîtrise des techniques juridiques nécessaires à la pratique notariale. L'obtention du D.S.N permet de solliciter une **nomination en qualité de Notaire dans un office existant ou créé.**

Organisation du D.S.N

L'inscription au D.S.N est obligatoire pendant l'ensemble de la scolarité (semestrialités et soutenance du mémoire).

Le diplôme supérieur du notariat est délivré à l'issue de trois années d'études, comprenant :

- Le **Master II Droit Notarial** (qui constitue la première année du D.S.N)
- Les **deux années de formation en alternance** divisées en 4 semestrialités (Actes courants, Droit immobilier, Droit patrimonial de la famille, Droit des affaires) au cours desquelles les étudiants ont le statut de notaire stagiaire au sein d'un office notarial.

Il convient ensuite de rédiger et soutenir un **rapport de stage** dans l'année civile suivant celle de l'obtention de la dernière semestrialité (arrêté du 28 avril 2008), afin de valider définitivement la formation et d'obtenir la délivrance du Diplôme Supérieur de Notariat.

Une convention a été signée par l'Université de Nantes avec le CNEPN et avec le CFPN de RENNES ANGERS pour l'organisation de ce diplôme.
L'Université organise la formation et désigne un directeur du D.S.N parmi les universitaires.
Le CFPN de RENNES-ANGERS tient le registre du stage sur lequel les étudiants de D.S.N doivent s'inscrire pour pouvoir valider les 24 mois de pratique professionnelle du D.S.N (dès lors que le lieu de stage se situe dans le ressort de la cour d'appel de Rennes ou d'Angers).

Lieu(x) de formation

Nantes *(cours)* et **Etude notariale** *(stage)* ➔ ***Formation en alternance***

Nature

Formation Diplômante ***(année post-bac de sortie : Bac + 7)***

Durée des études

4 semestrialités + 1 rapport de stage (3 ans)

Admission & Public visé

L'inscription en ***Diplôme Supérieur de Notariat*** *(D.S.N.)* **est réservée aux étudiants titulaires d'un Master 2 en droit notarial**. L'inscription est effectuée sur dossier, le cas échéant après entretien.
Attention, il est nécessaire d'être en contrat de professionnalisation dans une étude notariale pendant deux ans (en correspondance avec le calendrier des années de DSN 1 & 2).

Effectif attendu

De 20 à 30 places (capacité d'accueil limitée)

Contacts

- **Responsable pédagogique**

Charlotte GENICON, Faculté de Droit et des Sciences Politiques, Nantes.

- **Scolarité de Droit**

☎ 02.40.14.15.22

- **Secrétariat CFPN de Rennes**

☎ 02.99.65.00.21

UN SECRETARIAT DIVISÉ EN DEUX

L'Université de NANTES : pour les enseignements, emploi du temps, examens, relevés de notes, attestations de présences semestrielles et l'inscription administrative au D.S.N.

Léa BALDACCHINO, Faculté de droit et Sciences politiques – bureau 115 –
✉ dsn.droit@univ-nantes.fr
☎ 02.40.14.15.22

Le CFPN de RENNES : pour les contrats de professionnalisation (assurent le lien avec ACTALIANS qui est l'organisme qui paie les frais de formation) ; les inscriptions sur le registre du stage (indispensable pour la soutenance du mémoire).

Karine TURPIN ROBERT et Elodie DE CONIAC (Centre de Formation Professionnelle Notariale de RENNES)
✉ contact@cfpn-rennes-angers.fr
☎ 02.99.65.00.21

D.S.N, comment ça marche ?

Les étudiants doivent s'inscrire à la faculté (en septembre-octobre). Pour les contrats de professionnalisation, les étudiants doivent solliciter le CFPN (information figure sur le site internet **www.cfpn-rennes-angers.fr**).

Les étudiants hors contrats de professionnalisation ou sans stage devront nous régler les frais de formation **1 500 € par semestrialité**.

Un étudiant qui **redouble** une semestrialité en **suivant les cours** devra payer les **1 500 €**.

Par contre s'il décide de **passer uniquement l'examen** sans suivre les cours, il devra au CFPN la somme de **200 €**.

INFORMATIONS SUR LE PROGRAMME

Le D.S.N est découpé en 4 semestrialités obligatoires + la soutenance d'un mémoire (rapport de stage rendant compte des pratiques professionnelles).

Les semestrialités sont ainsi réparties :

1ère année (Promo 2017/2019)

- semestrialité 1 : « Actes courants et techniques contractuelles »
- semestrialité 2 : « Techniques du droit immobilier »

2ème année (Promo 2016/2018)

- semestrialité 3 : « Techniques de liquidations et partage des communautés et successions »
- semestrialité 4 : « Techniques des structures, relations et mutations des entreprises civiles et commerciales »

Les étudiants sont tenus d'assister aux cours une semaine par mois à la Faculté et sont, le reste du temps, dans l'étude notariale où ils ont choisi de faire leur stage. Les cours débutent en octobre.

CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

La validation des enseignements donne lieu à un contrôle continu et à des examens, écrits et oraux, organisés lors de la dernière semaine de chaque semestrialité, à la Faculté de Droit.

La semaine d'examen se déroule généralement de la façon suivante (à titre d'exemple) :

- Lundi, mardi, mercredi : révisions personnelles ou organisées à la faculté (présence obligatoire dans ce cas) : précisé dans les semaines qui précèdent.
- Jeudi : Examen écrit : épreuve de 4h
- Vendredi : Examen oral (suivant planning) : 20 minutes de préparation d'un sujet + 20 minutes de présentation devant un jury de 2 personnes (composé d'enseignants de la semestrialité).

Chaque modalité de validation compte pour 1/3 : contrôle continu / Examen écrit / Examen oral. Chaque épreuve est notée sur 20 et affectée du coefficient 1.

Seconde session : Il n'y a pas de rattrapage affecté à chaque semestrialité.

☞ **L'étudiant(e) peut repasser 2 fois seulement, la semestrialité dans laquelle il/elle a échoué.**

Il/elle n'est pas tenu d'assister à nouveau aux cours de la semestrialité, mais sera convoqué(e) aux examens en même temps que les autres.

VALIDATION DU DIPLÔME

Chaque année, les étudiants reçoivent **un relevé de notes pour chaque semestrialité acquise**. Les 4 semestrialités doivent être validées pour accéder à la soutenance du rapport de stage.

Ils doivent demander au C.F.P.N. de RENNES une attestation indiquant qu'ils ont bien réalisé les 2 ans de stage requis. **La date de soutenance du rapport de stage ne sera fixée qu'après dépôt de cette attestation au secrétariat de la faculté**.

La soutenance du rapport de stage :

- **Elle doit obligatoirement avoir lieu l'année civile suivant l'obtention de la 4ème semestrialité.** ☜
- **L'étudiant(e) doit obligatoirement être en cours d'inscription pour soutenir.** Il est probable que certains(es) devront se ré-inscrire uniquement pour la soutenance.
- **Ce rapport portera sur l'analyse de deux dossiers traités à l'Etude, concernant deux semestrialités différentes.**
- Le rapport de stage est soutenu devant un jury de 3 personnes – suivant la réglementation : 2 enseignants universitaires et 1 notaire.

L'étudiant doit s'inscrire sur le registre du stage auprès du CFPN (liste des pièces à fournir sur le site du CFPN). Il doit également demander au CFPN de lui fournir **son attestation au registre du stage ainsi que l'attestation de paiement des frais de soutenance établie par le CFPN (600 € période 2017/2018) et les faire parvenir à la fac <u>avant la soutenance</u>.**

Le secrétariat de la faculté délivrera un **relevé de notes final et global** (semestrialités acquises à NANTES ou pas) et une **attestation de réussite**. Le diplôme sera disponible un an après l'obtention du D.S.N, à ce même secrétariat.

Les étudiants ayant acquis des semestrialités dans d'autres universités devront fournir un relevé de leurs notes au secrétariat de la faculté, afin que celles-ci soient reportées sur le relevé final.

Modalités pour la soutenance du rapport de stage

Afin de préparer les convocations et réserver une salle pour la soutenance, les étudiants doivent fournir les informations suivantes :

- **La date et heure de votre soutenance convenue avec les 3 membres de votre jury**
- **Les noms et prénoms des 3 membres de votre jury (2 universitaires, 1 notaire)**
- **L'adresse mail de votre notaire ainsi que la ville du cabinet où il exerce**
- **Votre numéro étudiant**
- **Le(s) thème(s) de votre Mémoire**
- **L'attestation de fin de stage délivrée par le CFPN**
- **L'attestation de règlement de frais de soutenance délivrée par le CFPN**
- **L'assurance que vous transmettez 3 exemplaires reliés de votre Mémoire à chaque membre de votre jury.**

Les étudiants doivent remettre 1 exemplaire du rapport **sous format numérique (PDF)**

Le retrait de votre diplôme de D.S.N

- **Retirez votre diplôme sur place**
  Présentez- vous aux horaires d'ouverture du bureau du D.S.N, muni d'une pièce d'identité en cours de validité. Seront considérés comme pièce d'identité :
  - La Carte Nationale d'Identité
  - Le passeport
  - Le permis de conduire
- **Faire retirer votre diplôme par une tierce personne**
  Si vous ne pouvez vous présenter vous-même, vous pouvez :
  - Établir une procuration
  - Fournir une copie lisible de votre pièce d'identité au mandaté
  - Le mandaté doit être muni lui-même de sa propre pièce d'identité.
- **Recevoir votre diplôme par courrier en France**
  Vous devez adresser un courrier précisant :
  - l'année d'obtention
  - l'adresse exacte pour l'envoi en recommandé
  - Joindre une copie lisible de votre pièce d'identité
  - Joindre 10 timbres pour les frais d'envoi en recommandé avec AR

DSN 1 : Semestrialité 1 & 2 ←
1ère année universitaire

DSN 2 : Semestrialité 3 & 4 ←
2ère année universitaire

DSN mémoire (3) : rapport de stage et soutenance, dans l'année civile qui suit l'obtention de la dernière semestrialité.

Etudiants en Contrat de professionnalisation.

☞ **Le contrat de professionnalisation doit impérativement couvrir les deux années universitaires.**

SCHEMA EXPLICATIF

Dernière semestrialité obtenue en septembre 2017

(année universitaire 2016-2017)

Réinscription en DSN mémoire (3) en octobre 2017

(année universitaire 2017-2018)

Réinscription en DSN mémoire (4) en octobre 2018, pour pouvoir soutenir jusqu'en décembre 2018

(c'est-à-dire dans l'année civile qui a suivi l'obtention de la dernière semestrialité)

Faculté de droit et des sciences politiques

Bureau du DSN

Chemin de la Censive du Tertre

BP 81307

44313 Nantes Cedex 3

FACULTÉ DE DROIT
ET DES SCIENCES POLITIQUES